

MOTOCROSS

SOLO / SIDE-CAR / QUAD



N° d'épreuve FFM	165	Organisateur
Moto-Club	MC Berchères les Pierres	
N° d'affiliation	0132	
Date	30 Avril et 1er Mai 2017	
Lieu	Circuit FFM de "La Garenne"	
Organisateur technique	Alain BELLANGER (003385)	
Adresse	42 rue des Carrières 28630 Berchères les Pierres	
E-mail	a.bellanger28@orange.fr	
Téléphone	06.14.30.48.72	



La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Daniel POURRIAU - Claude GERAY	Licence : 019986 - 011388
Président du Jury ou Arbitre*	Denis DION	Licence : 056813
Membre du Jury	Alain BOUTROUX	Licence : 004944
Membre du Jury	Phillippe ALFRED	Licence : 229378
Commissaire technique responsable	Carine GUIRAUD	Licence : 137472
Responsable du chronométrage	Voir désignation FFM	Licence :

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
OPEN	13 ans	-	125cc 2T à 450 cc 4t	37 € (y compris transpondeur)
MINICROSS	7 ans	11 ans	65 cc à 85 cc	30 € (y compris transpondeur)
ESPOIRS 85 cc	11 ans	15 ans	85 cc	32 € (y compris transpondeur)
G O SIDE-CAR	15 ans	Pilote	350 cc Jusqu'à	35 € (y compris transpondeur)
	14 ans	Passager	1000 cc 4 Temps	

Engagement :

Site Internet : ffm.engage-sports.com
 Contact : Alain BELLANGER
 Adresse : 42 Rue des Carrières 28630 Berchères les Pierres
 Téléphone : 06.14.30.48.72 E-mail : a.bellanger28@orange.fr

Chronométrage :

Location de transpondeur : oui non
 Tarif : 10 €
 Caution : non

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :
 Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : oui (60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus) non

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :
 Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guldor d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
 Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.
 Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical Dr BIANCHETTI
 Nombre de secouristes 22
 Hôpital le plus proche Louis Pasteur 28630 Le Coudray

Nombre d'ambulance(s) 2
 Temps de trajet (en min) 10 mn

Article 7 Le site de pratique

Accès :
 Nom du site Circuit FFM de "La Garenne"
 Adresse 28630 Berchères les Pierres

Caractéristiques :
 Longueur du circuit 1900 m
 Largeur minimum de la piste 7 m
 Largeur de la grille 40 m
 Longueur de la ligne droite de départ 70 m
 Nombre d'OCP* 30
 *Officiels Commissaires de Piste

Capacité Moto :

Pendant les essais : 54
 En manche : 45

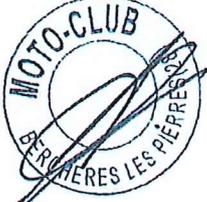
Capacité Quad/Side-car :

Pendant les essais : 36
 En manche : 30

 **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club

Date : 20 Février 2017



Visa de la Ligue

Date : 23 FEV. 2017



Visa de la FFM

Date : 24/02/2017
 Numéro : 17/0157

